

Nom du client : NEOPOWER
Adresse : clos des seringas 6
CP + Ville : 1301 WAVRE

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Résultat du contrôle : ☒ Conforme Risque de partialité : ☐ oui ☒ non

Demandeur : NEOPOWER - clos des seringas 6 - 1301 WAVRE

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Mr Minet

Adresse de la visite : rue du fourneau saint michel 45 - 6870 AWENNE

Responsable des travaux : Idem demandeur

Mission réalisée le : 31-08-23

N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas : /

Date du rapport : 31-08-23

N° ordre mission : 1305168

Ref. Socotec Avantage : /

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12
4000 ROCOURT

Tél. : +32 (0)4 234 17 00

E-mail : inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be

N° de TVA: 0406.671.312

Agent visiteur : BAAR JP.

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé



Ir. J. OP DE BEECK



Envie de donner votre avis sur nos services ?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Demandeur : NEOPOWER

Adresse : clos des seringas 6 - 1301 WAVRE

N° TVA : ☒ TVA non assujetti

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Mr Minet

Adresse : rue du fourneau saint michel 45 - 6870 AWENNE

Responsable des travaux : Idem demandeur

Adresse : Idem demandeur

1. Identification de l'installation :

Adresse : rue du fourneau saint michel 45 - 6870 AWENNE

Code EAN :

5	4	1	4	4	9	0	2	0	7	0	8	6	2	2	3	9	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° compteur : 56124017

☐ N° compteur (exclusif) nuit : /

☐ Compteur non-placé

Cabine HT privée : ☐ oui ☒ non

Type d'installation : ☐ unité d'habitation ☐ local (locaux) non-technique(s) d'un ensemble résidentiel

☐ production décentralisée ☐ autres :

Installations spécifiques : ☒ photovoltaïque ≤ 10 kVA (7.112) ☐ borne de charge de véhicule(s) électrique(s) * ☐ piscine (7.2)

☐ balnéothérapie(s) ☐ sauna(s) (7.3) ☐ fontaine(s) (7.100) ☐ bassin(s) d'eau(x) (7.100)

2. Données du contrôle (prescription(s) réglementaire(s)) :

Type de contrôle : ☒ Conformité avant mise en usage (6.4.) ☐ modification - extension importante

☐ Visite de contrôle (6.5.) ☐ avant renforcement d'une ancienne installation (8.4.1.)

☐ vente avec ancienne installation (8.4.2.) ☐ libre ancienne installation (8.4.3.)

Date de réalisation : ☐ avant le 01/10/1981 ☐ à partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 ☒ à partir du ☒ 01/06/2020 ☐ 01/06/2023

* ☐ avant le 01/11/2022 ☐ après le 01/11/2022 ☐ application prescriptions chapitre 7.22

Dérégation(s) : ☐ néant ☐ anciennes installations (8.2.1.) ☐ installations ancien RGIE (8.2.2.)

☒ installation entamée avant le 01/06/2023 sur déclaration du demandeur (6.5.8.1)

3. Données de l'installation :

U_N (AC) : ☐ 1N400V ☐ 2X230V ☒ 3X230V ☐ 3N400V ☐ Autre:

Prise de terre ☐ commune ☐ boucle de terre ☐ barre(s) de terre ☒ piquets de terre ☐ inconnue

☐ conducteur(s) enfoui(s) horizontalement, verticalement ou en oblique ☐ Autre:

Type de schéma de mise à la terre : ☒ TT ☐ TN-S ☐ IT ☐ non défini

Canalisation d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm² - Type VOB

Protection de branchement : I_N 25 A ☐ selon devis GRD ☐ I_{max} autorisé pour la validité du présent rapport

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits (réserves compris) : 3

Type de coupure générale : ☒ int. différentiel ☐ Autre :

Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type	Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type
1	IV	40	300	A					

Annexe(s) descriptive(s) : ☐ sans objet ☐ installation visitée ☐ installation(s) production décentralisée ☐ photos installations

☒ installation PV ☐ autre(s) donnée(s):

Référence des schémas et plans annexés : Ref: Plan:mise-1;version 01 ;date :24-05-23

Référence du (des) plan(s) des installations de sécurité paraphé(s) pour réception : ☒ sans objet

Référence du (des) plan(s) des installations critiques paraphé(s) pour réception : ☒ sans objet

Référence de la liste des installations de sécurité - critique : ☒ sans objet

Référence de la liste des voies d'évacuation : ☒ sans objet

☐ Autre(s) donnée(s) annexe(s) :

4. Résultats du contrôle (mesures, essais, et visuel) :

Prise de terre :	25,5 Ω	Isolement général :	2,3 MΩ	Continuité PE	OK	Liaison équipot. :	OK
Contacts dir. :	OK	Contacts indir. :	OK	I _N prot/Section conducteurs :	OK	Schémas :	OK
Matériel mobile :	sans objet	Diff.: bouton test :	OK	Boucle de défaut :	OK	Matériel fixe :	OK

INFRACTIONS :

☒ Néant

REMARQUES :

☒ Néant

NOTES :

☒ Voir annexe "Résultats du contrôle"

5. Conclusion :

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant : **09-2048**.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation sont non-scellables.

Le Directeur de l'organisme agréé


Ir. J. OP DE BEECK

ANNEXE "Résultats du contrôle" - Point 4.**INFRACTIONS :** ☒ néant**REMARQUES :** ☒ néant**NOTES :**

La vérification de l'équipotential au niveau des panneaux n'a pu être faite car manque d'accessibilité

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Annexe descriptive: installations photovoltaïques domestiques à basse tension (≤ 10 kVA)

1. Description de l'installation PV:					
	Unité Production 1	Unité Production 2	Unité Production 3	Unité Production 4	Unité Production 5
PANNEAUX P.V.					
Marque :	module canadian solar	module canadian solar	module canadian solar		
Nombre :	10	10	10		
Puissance nominale :	435Wc	435Wc	435Wc		
ONDULEURS					
Type :	huawei	huawei	huawei		
Numéro de série :	BT2290540525	BT2290540526	102296517819		
Puissance AC :	3,3kva	3,3kva	3,3kva		

2. Mesures spécifiques (7.112.2.) Contrôles visuels et administratifs	ok	nok
Schémas unifilaires et de position de l'installation P.V.	☒	☐
Notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance)	☒	☐
Consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation	☒	☐
Références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)	☒	☐
Repérage des conducteurs en courant continu et des conducteurs actifs en courant alternatif	☒	☐
Présence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: "Ne pas déconnecter en charge" et "Installation électrique toujours sous tension" ou équivalentes, placées en des endroits judicieux	☒	☐
Mise à la terre, sauf si interdit par le fabricant, des cadres métalliques des modules et leurs structures par un conducteur de protection	☒	☐

3. Essais et mesures (7.112.3)	ok	nok
Coupure du système automatique de sectionnement par manque de tension du réseau de distribution (moins de 5 secondes) et l'absence de production photovoltaïque sur le réseau de distribution tant que la tension de ce dernier ne réapparaît pas	☒	☐
Contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test	☒	☐
Contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum une fois la sensibilité nominale de l'appareil	☒	☐

Annexes à la conclusion du rapport :

Rappels des prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

DEVOIRS DU VENDEUR/NOTAIRE ET DE L'ACHETEUR LORS DE LA VENTE D'UNE HABITATION EQUIPEE D'UNE ANCIENNE INSTALLATION ELECTRIQUE :

1. Dès que le compromis est signé :

• Devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire **afin** que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte- de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (l'installation non-conforme) :

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

2. Dès que l'acte de vente est signé :

• Devoir de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Direction générale de l'Energie –Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse : Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél. 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be

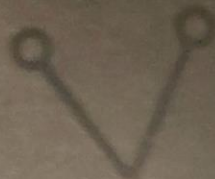
<https://economie.fgov.be>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM :

1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-R-01 ;
2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agréé et du demandeur ;
3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.



W



56 124 017			
No.			
10(40)	A	50 Hz	1985
210	r/kWh		

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.05 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'à ... (date de contrôle RGIE suivant loi)

5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉ

Nom de l'organisme agréé RGIE	S	 SOCOTEC BAAR Jean-Paul
Date de visite	31/10/2018	
Installation conforme RGIE	OUI ☒	NON ☐

5.1. Relevés des index du ou des compteurs du gestionnaire de réseau de distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index							
Jour	36124017	LANDYS	7	2	3	5	5	,	2	
Nuit			7	8	0	8	2	,	3	
								,		
								,		

6. ANNEXES OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher	Annexes à fournir :
☐ Annexe 1 :	Copie du rapport de contrôle de conformité au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)
☐ Annexe 2 :	<u>Schéma électrique unifilaire de l'ensemble de l'installation photovoltaïque</u> (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), <u>validé et signé par l'organisme agréé (RGIE)</u> . Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau
☐ Annexe 3 :	<u>Photos datées et lisibles</u> des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleur(s) et du ou des compteur(s) réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à :

Le :

Le demandeur
(Signature*)

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), impose au gestionnaire de réseau le traitement de vos données dans le respect de ces dispositions. Conformément à cette réglementation, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement, de demander la modification ou l'effacement de vos données via l'adresse de contact du GRD pour toutes questions relatives au RGPD.

* Pour les personnes morales, la personne légalement habilitée à représenter l'entreprise

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance $\leq 10,000$ kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

4. L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

4.1. Données techniques de l'installation

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION NOUVELLE OU EXISTANTE AVANT MODIFICATION			DESCRIPTION DE L'INSTALLATION APRÈS MODIFICATION		
Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)	Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)
Photovoltaïque		9900	Photovoltaïque		
Eolien			Eolien		
Hydraulique			Hydraulique		
Cogénération			Cogénération		
Autre :			Autre :		
TOTAL			TOTAL		

En cas d'utilisation d'un ou plusieurs onduleurs, spécifier :			En cas d'utilisation d'un relais de découplage indépendant et/ou relais anti-retour ou limiteur, spécifier :		
	Marque	Type		Marque	Type
Onduleur 1	HUAWEI	SUN 2000	Relais découplage 1		
Onduleur 2	HUAWEI	SUN 2000	Relais découplage 2		
Onduleur 3	HUAWEI	SUN 2000	Relais anti-retour / limiteur		

Les onduleurs et les relais doivent être agréés et réglés selon les prescriptions Synergrid (C10/26, C10/21, C10/25).

En cas d'utilisation de batteries de stockage, spécifier :			
	Marque	Type	Capacité (W/h)
Installation 1			
Installation 2			

4.2. Mode de comptabilisation de l'énergie

- ☐ Compensation de l'électricité
- ☐ via compteur existant
 - ☐ via nouveau compteur double sens à installer (offre à établir par le GRD)
- ☐ Autoconsommation (pas d'injection sur le réseau)

7 2 3 5 5.2

kWh

7 8 0 8 2.3



No. 56 124 017

10(40)

A

50 Hz

1985

210

r/kWh





(1P)PN/17E:01075350-015 Y
(32P)Model: SUN2000-3KTL-L1
(S)SN:BT2290540526 MADE IN CHINA

MAC: 389652BC8402-02(1)

WiFi
SSID:
SUN2000-BT2290540526
PSM:
Chargene



RISQUE DE PRÉSENCE DE
DEUX SOURCES DE TENSION
WAARSCHUWING:
DUBBELE VOEDING AANWEZIG!



ISOLER LES SOURCES AVANT
TOUTE INTERVENTION
ISOLEER ALLE VOEDINGEN VOOR
ONDERHOUD OF INSPECTIE



RISQUE DE PRÉSENCE DE
DEUX SOURCES DE TENSION
WAARSCHUWING
DUWKELE VOEDING AANWEZIG



ISOLEZ LES SOURCES AVANT
TOUTE INTERVENTION
ISOLEERALLE VOEDINGEN VOOR
ELKE WERK OF REPARATIE







HUAWEI

型号 Model: SUN2000-3KTL-L1

名称 Name: 太阳能光伏逆变器

SOLAR INVERTER

最大输入电压 d.c. Max. Input Voltage: 600 V

MPPT电压范围 d.c. MPPT Range: 90 ~ 560 V

最大输入电流 d.c. Max. Input Current: 12.5 A/12.5 A

输入短路电流 Isc PV: 18 A/18 A

电池 Battery: 600 VDC Max; 15 A Max

输出电压 a.c. Output Nominal Voltage: 220/230/240 V~

输出频率 a.c. Nominal Operating Frequency: 50/60 Hz

额定输出功率 a.c. Output Rated Power: 3 kW

额定视在功率 a.c. Output Rated Apparent Power: 3 kVA

额定输出电流 a.c. Output Rated Current:

13.6/13.0/12.5 A

最大视在功率 a.c. Output Max. Apparent Power: 3.3 kVA

最大输出电流 a.c. Output Max. Current: 15 A

功率因数 Power Factor: 0.8(lagging) ~ 0.8(leading)

温度范围 Operating Temperature Range: -25 ~ +60 °C

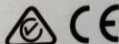
过电压类别 Overvoltage Category: II(DC)/III(AC)

逆变器拓扑 Inverter Topology: Non-Isolation

电池电压范围 Battery voltage range: 350 ~ 600 Vd.c.

防护等级 Enclosure: IP65

保护等级 Protection Class: I

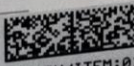


CIDF 15080116



华为技术有限公司
HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD.
HQ of Huawei, Bantian, Longgang District, Shenzhen, 518129, P.R.C.

中国制造
MADE IN CHINA



<1P>PN/ITEM:01075350-015 Y

<32P>Model:SUN2000-3KTL-L1

<S>SN:102296517819 MADE IN CHINA



MAC:74E9BFDDB8A1-A1(1)

WIFI

SSID:

SUN2000-102296517819

PSW:

Changeme



PV3



型号 Model: SUN2000-3KTL-L1
名称 Name: 太阳能光伏逆变器
SOLAR INVERTER

最大输入电压 d.c. Max. Input Voltage: 600 V
MPPT电压范围 d.c. MPPT Range: 90 - 560 V
最大输入电流 d.c. Max. Input Current: 12.5 A/12.5 A
输入短路电流 I_{sc} PV: 18 A/18 A
电池 Battery: 600 VDC Max; 15 A Max
输出电压 a.c. Output Nominal Voltage: 220/230/240 V~
输出频率 a.c. Nominal Operating Frequency: 50/60 Hz
额定输出功率 a.c. Output Rated Power: 3 kW
额定视在功率 a.c. Output Rated Apparent Power: 3 kVA
额定输出电流 a.c. Output Rated Current:
13.6/13.0/12.5 A
最大视在功率 a.c. Output Max. Apparent Power: 3.3 kVA
最大输出电流 a.c. Output Max. Current: 15 A
功率因数 Power Factor: 0.8(lagging) - 0.8(leading)
温度范围 Operating Temperature Range: -25 - +60 °C
过电压类别 Overvoltage Category: II(DC)/III(AC)
逆变器拓扑 Inverter Topology: Non-Isolation
电池电压范围 Battery voltage range: 350 - 600 Vd.c.
防护等级 Enclosure: IP65
保护等级 Protection Class: I



华为技术有限公司
HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD.
HQ of Huawei, Bantian, Longgang District, Shenzhen, 518129, P.R.C

中国制造
MADE IN CHINA



(1P)PN/ITEM:01075350-015 Y
(32P)Model:SUN2000-3KTL-L1
(S)SN:BT2290540526 MADE IN CHINA



MAC:389052BCB4D2-D2(1)

WIFI
SSID:
SUN2000-BT2290540526
PSW:
Changeme

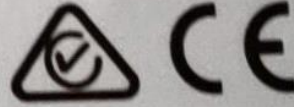


PV 1



型号 Model: SUN2000-3KTL-L1
名称 Name: 太阳能光伏逆变器
SOLAR INVERTER

最大输入电压 d.c. Max. Input Voltage: 600 V
MPPT电压范围 d.c. MPPT Range: 90 - 560 V
最大输入电流 d.c. Max. Input Current: 12.5 A/12.5 A
输入短路电流 Isc PV: 18 A/18 A
电池 Battery: 600 VDC Max; 15 A Max
输出电压 a.c. Output Nominal Voltage: 220/230/240 V~
输出频率 a.c. Nominal Operating Frequency: 50/60 Hz
额定输出功率 a.c. Output Rated Power: 3 kW
额定视在功率 a.c. Output Rated Apparent Power: 3 kVA
额定输出电流 a.c. Output Rated Current:
13.6/13.0/12.5 A
最大视在功率 a.c. Output Max. Apparent Power: 3.3 kVA
最大输出电流 a.c. Output Max. Current: 15 A
功率因数 Power Factor: 0.8(lagging) - 0.8(leading)
温度范围 Operating Temperature Range: -25 - +60 °C
过电压类别 Overvoltage Category: II(DC)/III(AC)
逆变器拓扑 Inverter Topology: Non-Isolation
电池电压范围 Battery voltage range: 350 - 600 Vd.c.
防护等级 Enclosure: IP65
保护等级 Protection Class: I



华为技术有限公司
HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD.
HQ of Huawei, Bantian, Longgang District, Shenzhen, 518129, P.R.C

中国制造
MADE IN CHINA



(1P)PN/ITEM:01075350-015 Y
(32P)Model:SUN2000-3KTL-L1
(S)SN:BT2290540525 MADE IN CHINA



MAC:389052BCB4D1-D1(1)

WIFI

SSID:

SUN2000-BT2290540525

PSW:

Changeme



PV2

Total: 13050 Wc



Adresse de l'installation électrique

Neopower
Clos des Seringas 6
1301 Wavre
info@neopower.com

Schéma unifilaire